

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31 Décembre 2022 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2022, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 017 570** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de 6 436 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Décembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- Le capital de la société Hannibal SICAV s'élève au 31 décembre 2022 à 968 131,988, soit un capital inférieur au minimum légal fixé à 1 000 000 dinars.
- L'emploi en valeurs mobilières représente 80.29% de l'actif au 31 Décembre 2022. Cette proportion est supérieure au seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces conclusions.

Tunis, le 25 Janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/12/2022 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2022	31/12/2021
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	816 958,761	825 599,684
	a- Actions et droits rattachés		2 517,768	90 272,193
	b- Obligations et valeurs assimilées		814 440,993	735 327,491
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	200 611,124	212 566,526
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		200 611,124	212 566,526
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.3	0,000	197,624
	TOTAL ACTIF		1 017 569,885	1 038 363,834
	<u>PASSIF</u>		<u>29 164,690</u>	<u>31 491,566</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	3 916,636	6 660,226
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	25 248,054	24 831,340
	<u>ACTIF NET</u>		<u>988 405,195</u>	<u>1 006 872,268</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	968 131,988	1 007 225,065
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>20 273,207</u>	<u>-352,797</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-684,841	-8 905,261
	b- Sommes distribuables de l'exercice		20 958,048	8 552,464
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 017 569,885	1 038 363,834

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2022 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	14 182,520	57 831,725	12 318,728	40 016,872
Dividendes		0,000	133,705	0,000	4 960,375
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 182,520	57 698,020	12 318,728	35 056,497
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	1 435,856	4 148,376	0,000	3 696,241
<u>Total des revenus des placements</u>		15 618,376	61 980,101	12 318,728	43 713,113
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	-2 530,226	-11 668,944	-3 198,558	-11 462,934
<u>Revenu net des placements</u>		13 088,150	50 311,157	9 120,170	32 250,179
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.9	-6 674,228	-26 549,991	-5 946,005	-23 650,328
<u>Résultat d'exploitation</u>		6 413,922	23 761,166	3 174,165	8 599,851
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-968,053	-2 803,118	-93,403	-47,387
<u>Sommes distribuables de la période</u>		5 445,869	20 958,048	3 080,762	8 552,464
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		968,053	2 803,118	93,403	47,387
<u>Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres</u>		-426,354	-32 025,727	-195,261	56 632,862
<u>Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres</u>		448,840	32 592,237	0,000	-73 867,964
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	-495,768	-74,679	-1 582,663
<u>Résultat net de la période</u>		6 436,408	23 831,908	2 904,225	-10 217,914

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01 janvier au 30 septembre 2022 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>6 436,408</u>	<u>23 831,908</u>	<u>2 904,225</u>	<u>-10 217,914</u>
a- Résultat d'exploitation	6 413,922	23 761,166	3 174,165	8 599,851
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-426,354	-32 025,727	-195,261	56 632,862
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	448,840	32 592,237	0,000	-73 867,964
d- Frais de négociation de titres	0,000	-495,768	-74,679	-1 582,663
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-49 336,040</u>	<u>-42 298,981</u>	<u>-14 499,360</u>	<u>50 691,829</u>
a- Souscriptions	2 180,240	329 479,784	1 067,880	173 505,391
- Capital	2 000,000	308 400,000	1 000,000	163 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	117,514	17 704,137	60,917	10 890,505
- Régularisation des sommes distribuables	62,726	3 375,647	6,963	-985,114
b- Rachats	51 516,280	371 778,765	15 567,240	122 813,562
- Capital	47 300,000	345 000,000	14 600,000	115 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	2 774,527	20 267,956	866,874	8 233,450
- Régularisation des sommes distribuables	1 441,753	6 510,809	100,366	-619,888
VARIATION DE L'ACTIF NET	-42 899,632	-18 467,073	-11 595,135	40 473,915
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	1 031 304,827	1 006 872,268	1 018 467,403	966 398,353
b- En fin de période	988 405,195	988 405,195	1 006 872,268	1 006 872,268
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	9 514	9 427	9 563	8 943
b- En fin de période	9 061	9 061	9 427	9 427
VALEUR LIQUIDATIVE	109,083	109,083	106,807	106,807
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	2,51%	2,13%	1,14%	-1,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2022

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2022 par des actions, des obligations & valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Code ISIN	Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% l'Actif
	Actions		2 517,768	2 517,768	0,25%
TN0001100254	SFBT	187	2 517,768	2 517,768	0,25%
	Obligations des Sociétés		111 276,160	115 998,875	11,40%
TN0003400660	A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	100	7 966,000	8 487,048	0,83%
TN0004700753	ATL 2018-1 CA 8.3%	1 100	22 000,400	22 672,769	2,23%
TN0006610513	ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	600	12 000,000	12 473,425	1,23%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	300	18 000,000	18 141,534	1,78%
TN0004201448	CIL 2017 - 7.95%	500	10 000,000	10 508,800	1,03%
TN0004201455	CIL 2018 - 10.6%	300	11 910,600	12 883,594	1,27%
TN0007310428	HL 2017-3 8%	500	10 000,000	10 596,165	1,04%
TN0007310451	HL 2018-1 8.3%	500	10 000,000	10 396,581	1,02%
TN0002102002	TL 2018-1 CA T+2.3%	70	1 331,960	1 397,963	0,14%
TN0002102101	TLF 2019 A 11.4%	200	8 067,200	8 440,996	0,83%
	BTA		37 380,000	38 924,855	3,83%
TN0008000606	BTA-04-2028	40	37 380,000	38 924,855	3,83%
	Emprunt national		631 182,616	659 517,263	64,81%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	3 000	300 000,000	317 292,493	31,18%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	750	75 000,000	77 661,698	7,63%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	225	225 000,000	233 075,836	22,91%
TNZBXQU5RZ91	ENAT32021 8,70%A	3 550	31 182,616	31 487,236	3,09%
			782 356,544	816 958,761	80,29%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Revenus des Actions	0,000	133,705	0,000	2 949,375
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	0,000	2 011,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	14 182,520	57 698,020	12 318,728	35 056,497
Revenus des obligations privées	13 642,115	54 593,690	11 082,651	30 160,057
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	540,405	3 104,330	1 236,077	4 896,440
TOTAL	14 182,520	57 831,725	12 318,728	40 016,872

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2022 à 200 611,124 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021	% de l'Actif
Disponibilités	(1)	200 611,124	212 566,526	19,71%
Total		200 611,124	212 566,526	19,71%

(1) Les disponibilités au 31-12-2022 s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Avoirs en banque	200 611,124	212 566,526
Total	200 611,124	212 566,526

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	0,000	0,000	1 078,593
Intérêts sur les avoirs bancaires	1 435,856	4 148,376	0,000	2 617,648
TOTAL	1 435,856	4 148,376	0,000	3 696,241

3.3 – Autres actifs :

	Libelle	31/12/2022	31/12/2021
AC 4	Autres Actifs	0,000	197,624
	RS sur BTA	0,000	197,624

3.4 – Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2022	31/12/2021
PA 1	Opérateurs créditeurs	3 916,636	6 660,226
	Frais de gestionnaire	1 158,750	1 146,964
	Frais de dépositaire	418,118	551,426
	Frais de distributeurs	2 339,768	4 961,836

3.5 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2022	31/12/2021
PA 2	Autres créditeurs divers	25 248,054	24 831,340
	Etat, retenue à la source	400,754	0,000
	Redevance CMF	85,568	85,577
	Charges à payer sur l'exercice	24 761,732	24 745,763

3.6 – Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2021</u>	
* Montant en nominal	942 700
* Nombre de titres	9 427
* Nombre d'actionnaires	75
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	308 400
* Nombre de titres émis	3 084
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	345 000
* Nombre de titres rachetés	3 450
<u>Capital au 31/12/2022</u>	
* Montant en nominal	906 100
* Nombre de titres	9 061
* Nombre d'actionnaires	49

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à - 18 467,073 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31-12-2022 est de 9 061 contre 9 427 au 31-12-2021.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2021</u>	<u>1 007 225,065</u>	<u>1 007 225,065</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>308 400,000</u>	<u>308 400,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-345 000,000</u>	<u>-345 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-2 493,077</u>	<u>17 780,130</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-32 025,727	-32 025,727
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	32 592,237	32 592,237
- Frais de négociation de titres	-495,768	-495,768
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 563,819	-2 563,819
- Sommes distribuables		20 273,207
<u>Montant fin de période au 31/12/2022</u>	<u>968 131,988</u>	<u>988 405,195</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31-12-2022 s'élèvent à 20 273,207 DT contre -352,797 D au 31-12-2021 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Somme distribuables des exercices antérieurs	-684,841	-8 905,261
Résultat d'exploitation	23 761,166	8 599,851
Régularisation du résultat d'exploitation	-2 803,118	-47,387
Total	20 273,207	-352,797

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>2 530,226</u>	<u>11 668,944</u>	<u>3 198,558</u>	<u>11 462,934</u>
Rémunération du gestionnaire	1 158,746	4 901,127	1 146,964	4 505,428
Rémunération du dépositaire	212,734	883,960	205,167	695,790
Rémunération des distributeurs	1 158,746	5 883,857	1 846,427	6 261,716

3.9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 2 Autres charges	<u>6 674,228</u>	<u>26 549,991</u>	<u>5 946,005</u>	<u>23 650,328</u>
Redevance CMF	257,504	1 089,154	254,885	1 001,232
Services bancaires et assimilés	0,000	3,182	0,000	70,196
Abonnement des charges budgétisées	6 416,724	25 457,655	5 691,120	22 578,900

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.10.22 au 31.12.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22	Période du 30.09.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 416,724</u>	<u>25 457,655</u>	<u>5 691,120</u>	<u>22 578,900</u>
Taxes	168,081	666,844	94,993	376,876
Frais bancaires	31,130	123,506	22,635	89,800
Publication BO CMF	328,881	1 304,800	354,238	1 405,400
Honoraires CAC	1 709,234	6 781,200	1 709,234	6 781,200
Frais AGO et publications	1 058,804	4 200,688	893,564	3 545,119
Jetons de Présence	2 520,548	10 000,000	2 016,438	8 000,000
Alpha mena	600,042	2 380,600	600,042	2 380,600
Autres(*)	0,004	0,017	-0,024	-0,095

(*) c'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

A partir du 15 avril 2022 le taux des frais de distribution sont réduits de 0.9% TTC à 0.45% TTC de l'actif net par an à payer en faveur des distributeurs des titres de la SICAV, en application de la décision du Conseil d'administration, réuni le 08 Mars 2022.